

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 9 décembre 2022 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°69
OBJET : PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'I.F.E. COTE VERMEILLE - ANNEE 2023		

Monsieur le Maire,

PROPOSE aux membres de l'Assemblée délibérante, de passer une convention avec l'I.F.E. Côte Vermeille qui a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement de l'action d'insertion par l'activité économique « Chantier d'Insertion » au profit des personnes en difficulté (allocataires du R.S.A. principalement).

INDIQUE QUE ce chantier d'insertion a un double objectif économique et social, à savoir :

- La mise en œuvre du parcours d'insertion professionnelle des stagiaires du chantier d'insertion leur permettant de déboucher sur un emploi ou une formation,
- L'acquisition de savoir-faire à travers la réalisation de travaux d'utilité sociale.

INFORME QUE pour réaliser cette mission, l'I.F.E. Côte Vermeille emploiera des personnes en contrats aidés encadrés par un référent technique.

PRECISE QUE la Convention porterait sur l'exercice 2023 et engagerait la Commune à financer la somme de 38.000 € en échange de la réalisation des travaux suivants :

Petits travaux maçonnés	Travaux ponctuels d'entretien courant en appui aux services techniques
Entretien	Entretien des espaces verts de la Résidence Coma Sadulle
Oléiculture	Entretien Oliveraie de Mala Cara (1,2 hectare) ; Entretien Oliveraie Bach de Vall de Pintes (AS4- 94 - 95- 96- 97)
Entretien protection et nettoyage	Abords du littoral au minimum 1 fois par mois
Entretien débroussaillage et nettoyage	La rivière Mala Cara (Vall de Pintes), Les aires de pique-nique (Vall de Pintes et table d'orientation), La rivière, le chemin et la fontaine de Cosprons, Les terrains communaux du Pont de l'Amour (agouille et chemin compris - deux passages par an), Le Rec en contrebas de la route d'accès au Vall de Pintes en face de l'aire de détente après la Gare, Les terrains communaux à droite de la route du Fort Saint Elme, dite Route Stratégique (deux passages par an), La suberaie du Vall de Pintes, Le chemin de l'eau, Les terrains autour du château Parès, Le terrain jouxtant les ateliers municipaux
Travaux de débroussaillage	Ponctuels, abattage, évacuation.
Interface Ville-Port	Intervention dans le cadre de l'interface ville-Port en fonction de la demande de la Commune.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20221209-DCM69-2022-DE
Date de télétransmission : 19/01/2023
Date de réception préfecture : 19/01/2023

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2022**

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-deux et le neuf décembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

27

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-
GELYS, M. RASTOLL, Mme CHACON, Mme RICO,
Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL,
Mme RASTOLL, M. MARIA, Mme RUIZ,
Mme CRIADO, Mme ALABAU-DAIDER,
Mme CARRERAS-MARTOS, Mme DESSEILLES

Procurations :

M. CATALAN	à	M. NETTI
M. FERNANDEZ	à	Mme HECQUET
M. MUCCHIELLI	à	M. MARTY
M. BLAY	à	Mme SERRE
M. BELTRA	à	Mme VILVET
M. LENFANT	à	Mme CARRERAS-MARTOS

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monique SERRE est nommée Secrétaire de séance.